

LE   **BULLETIN**
DES AMIS DES PHARES

Numéro 21

Automne 2015



En page couverture

Le phare de la Petite île au Marteau, est situé à 34 km de Mingan et à 4,3 km de Havre-St-Pierre. Photo de Patrick Matte.

100 bougies pour le phare de la Petite île au Marteau.

(Par : Jean Cloutier)

Afin d'améliorer le système d'aides à la navigation dans le golfe du Saint-Laurent, le phare de la Petite île au Marteau fut construit en 1915 dans ce qui est aujourd'hui la réserve du parc national de l'Archipel-de-Mingan. Le seul feu de navigation qu'il y avait dans la région à ce moment était celui de l'île aux Perroquets, situé à 30 miles nautiques (55 km) vers l'est et qui avait été allumé pour la première fois en 1888. Le trajet de navigation le long de la rive Nord fut complété en 1919 avec l'ajout de trois phares du côté nord de l'île d'Anticosti, soit : Cap-de-la-Table, Pointe-Carleton et Cap-de-Rabast.



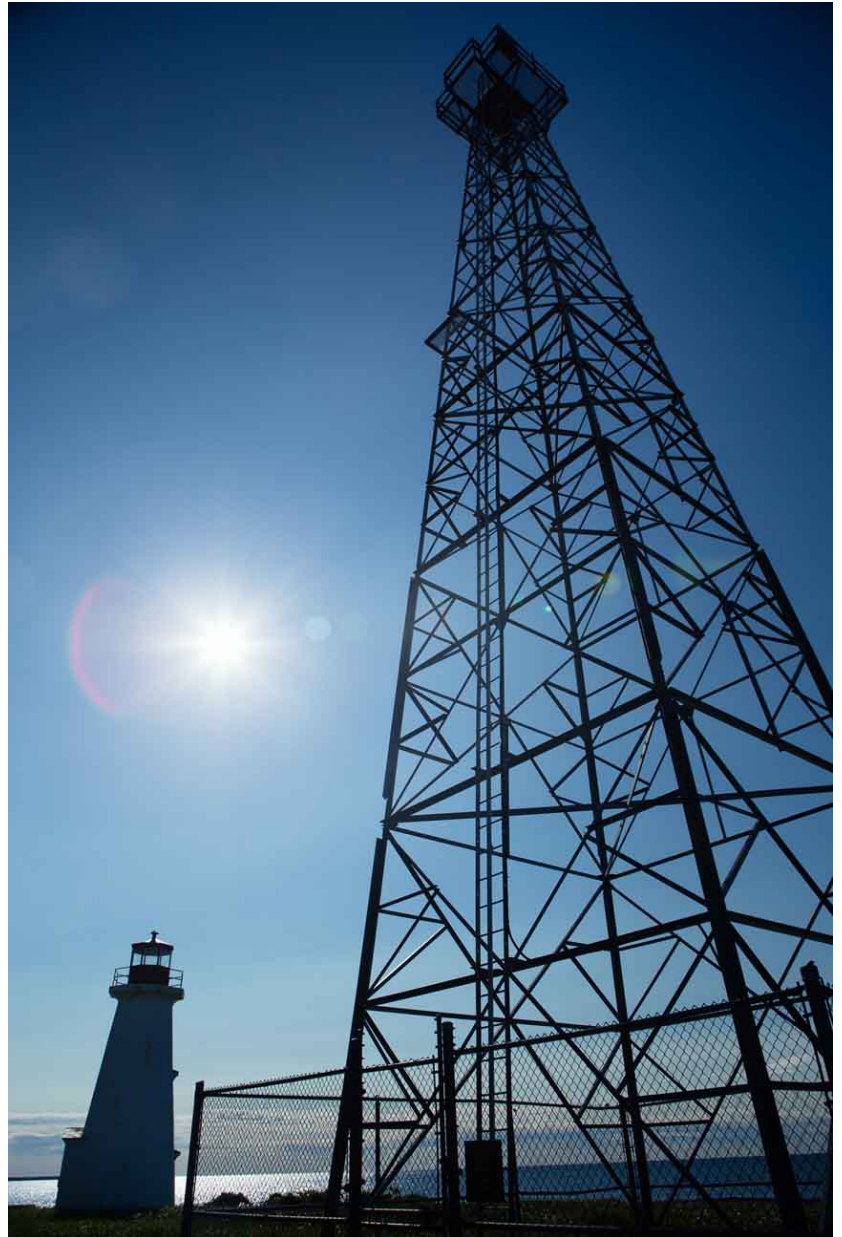
Le phare et l'ancienne maison-phare en 1963, Archives nationale du Canada.

Sur la Petite île au Marteau, le premier bâtiment était un phare-maison. Une maison carrée de deux étages avec le toit sur quatre faces, surmontée au centre d'une petite lanterne et une galerie. Le terrain comptait également un hangar pour l'huile et un hangar à bateau. Le système lumineux d'origine était une lentille dioptrique blanche de 5^e ordre, projetant son éclat de lumière à 55 pieds (18 m) au-dessus du niveau de la mer. M. Charles Boudreau, le premier gardien du phare, alluma ce feu de navigation pour la première fois le 10 août 1915. En 1917, un bâtiment abritant un criard de brume fut construit à proximité du phare. Celui-ci était également la salle de classe pour les enfants du gardien... lorsqu'il n'y avait pas de brume pour interrompre les cours. De 1915 à 1987, cinq gardiens et dix-sept assistants-gardiens se sont succédés, sans oublier les maîtresses d'école. Tout ce beau monde habitait ensemble avec les enfants dans la vieille maison-phare de 1915. Ce n'est qu'en 1952 qu'une autre maison séparée

fut construite et trois ans plus tard, soit en 1955, c'est le phare situé sur le toit de la maison qui a été remplacé par un autre phare dont la structure de béton armé était semblable à tous les phares construits lors de cette période.

En 1965, une autre maison fut construite pour le gardien et le vieux bâtiment de 1915 fut détruit. C'est une structure métallique à claire-voie qui remplaça le phare de béton en 1976, mais ce dernier ne fut pas démolé et demeura sur place. La station fut automatisée au début des années 1980 et son dernier gardien quitta la station en 1987.

En 2010, des travaux majeurs ont été réalisés afin de redonner vie à cette station de phare. Les différents bâtiments ont été restaurés et la maison comprend maintenant une salle multifonctionnelle pouvant accueillir des groupes. Aujourd'hui, un sentier aménagé vous amène vers ce phare témoin de temps révolus. Faites une halte, chemin faisant, au belvédère d'observation qui offre une vue panoramique sur les falaises de la Grosse île au Marteau. Chaque semaine, une randonnée en soirée ayant comme thème « la vie de gardien de phare » vous est offerte. N'oubliez pas également de venir y découvrir tous les « Secrets du littoral » en compagnie d'un interprète de Parcs Canada. Une randonnée pour toute la famille.



La tour à clair-voie et le phare de béton.
Photo : Patrick Matte

L'assemblée générale 2015 de la Corporation des gestionnaires de phares

(Par : Jean Cloutier)

Le 18 octobre dernier, la Corporation des gestionnaires de phares de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent a tenu sa 15^e assemblée générale. Ça fait déjà 15 ans ! C'est à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, en Gaspésie que 26 membres représentant une vingtaine de phares se sont réunis. Nous organisons notre assemblée générale à l'automne, car au printemps et à l'été les membres sont très occupés à préparer et opérer leur station de phare respective.



Membres de la Corporation des gestionnaires de phares. Photo : J. Cloutier

Mais faire ce rassemblement à cette période de l'année fait souvent en sorte que nous sommes confrontés aux soubresauts météorologiques. Ainsi, les 2 ou 3 dernières années, nous avons eu droit à de la pluie et à du temps maussade. Cette fois-ci, pour faire changement, c'est la neige qui nous attendait en Gaspésie. Cela n'a pas empêché nos valeureux membres venus d'aussi loin que des Cantons de l'Est et de l'île d'Anticosti d'être présents.

En plus de la fin de la Loi S-215, avec peu de stations de phares du Québec ayant reçu la reconnaissance patrimoniale pour le moment, nous avons plusieurs autres sujets de discussion à l'ordre du jour. La rencontre s'est clôturée avant le souper avec les élections du prochain conseil d'administration. Le souper permet de poursuivre les discussions et les échanges entre les membres tout au long de la veillée. Cette rencontre représente pour les membres la seule occasion durant l'année de se croiser pour discuter de nos phares, de nos problèmes et de nos projets.



L'assemblée 2015. Photo : Patrick Matte

Lors du déjeuner le matin du 19 octobre, la neige avait fait place au soleil. Ce retour du beau temps fut très apprécié de tous ceux qui allaient au phare de Cap Madeleine pour une visite privée des installations avant de repartir dans toutes les directions de la province.

Le conseil d'administration pour la prochaine année est composé de :

Président :	Peter Noreau	Phare de Cap-au-Saumon
Vice-président :	Jean Cloutier	Phare de l'Île Verte
Trésorière :	Arlette Fortin	Phare de Cap Madeleine
Administratrice :	June Smith	Phare de Métis
Administrateur :	Patrick Matte	Site Internet / Page Facebook
Administrateur :	Marc-Antoine Charlebois	Phare de La Martre
Administratrice :	Marie-Christine Payette	Correctrice / Traductrice

Félicitations aux nouveaux acteurs de notre conseil d'administration. Nous désirons également remercier Mme Lise Cyr pour le bon travail qu'elle a fait lors de ces deux années au conseil d'administration. Lise demeure la représentante de notre Corporation au sein de la Table de concertation des acteurs québécois du patrimoine bâti. Elle participera également à l'élaboration d'un colloque sur le patrimoine maritime organisé par Action Patrimoine qui se tiendra à Rimouski en juin 2016.

Tous les membres de la Corporation désirent remercier toute l'équipe du phare de Cap Madeleine et plus spécifiquement Mme Arlette Fortin pour l'organisation de notre AGA 2015.

Seulement 74 phares protégés à travers le pays.

(Par : Jean Cloutier)

Sur les 970 phares et feux de navigation qui ont été déclarés « excédentaires » par Pêches & Océans Canada en 2010, seulement 348 de ces stations ont été pétitionnées en vertu de la loi S-215 sur la protection des phares. De ces 348 pétitions, seulement 154 plans d'affaires ont été produits lors de la deuxième étape du processus menant à la cession des phares. Chaque organisme qui avait expédié une pétition de 25 noms pour proposer la sauvegarde d'un phare en le déclarant phare patrimonial devait par la suite s'engager et produire un plan d'affaires. Ce plan devait démontrer de quelle façon le phare serait exploité commercialement afin de générer les revenus nécessaires à son entretien et sa mise en valeur. Les stations cédées doivent demeurer ouvertes au public, car ce ne sont pas des chalets privés. Donc, l'exercice n'était pas seulement d'indiquer au gouvernement quels phares représentaient un intérêt patrimonial pour les communautés de façon à les protéger à partir d'un programme quelconque utilisant l'argent de nos impôts et de nos taxes. Non, l'idée était de transférer ces structures historiques à des petits groupes de bénévoles ou à des petites municipalités pour que ces groupuscules sans revenu arrivent à faire ce que le gouvernement fédéral n'a pas été capable de faire. C'est pourquoi le nombre de plans d'affaires a chuté à la moitié du nombre de pétitions présentées. Il n'est pas aisé de préparer un plan d'affaires rentable pour un bâtiment éloigné, difficile d'accès pour les visiteurs, mais aussi pour les livreurs, les vidanges, l'eau potable, l'électricité, etc. Une période touristique très courte se limitant à la saison estivale, des employés difficiles à dénicher dans ces petits villages côtiers désertés, sans compter une offre d'activités touristiques concurrentielles à proximité.



Phare du Pilier de Pierre, un de ceux qui a été déclaré Patrimonial. Photo : J. Cloutier

Cette loi sur la protection des phares patrimoniaux a été sanctionnée le 29 mai 2010 et s'est terminée le 29 mai 2015. Par la suite, l'honorable Leona Aglukkaq, ministre de l'Environnement et ministre responsable de Parcs Canada a annoncé que 74 phares patrimoniaux avaient été désignés au Canada aux termes de la loi.

Voici la répartition de ces phares à travers le pays :

Provinces	Pétitionnés	Désignés	Pourcentage
Colombie-Britannique	41	21	51 %
Manitoba	2	0	0 %
Ontario	87	14	16 %
Québec	27	5	19 %
Nouveau-Brunswick	35	2	6 %
Nouvelle-Écosse	92	14	15 %
Île-du-Prince-Édouard	34	7	21 %
Terre-Neuve	30	11	37 %
Total :	348	74	21 %

Même si la ministre a également dit que : « Les phares désignés aux termes de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux sont protégés légalement pour que les générations à venir puissent les apprécier et en profiter. » Il faut comprendre que l'expression « protégés légalement » signifie qu'ils ont fait signer un contrat à l'organisme qui doit en prendre la charge, que le gouvernement lui impose le devoir d'entretenir et d'exploiter le site en le gardant accessible au public, mais qu'il se libère également de toute aide financière... Est-ce possible que dans quelques années certains de ces phares soient clôturés et fermés, car l'organisme en manque de bénévoles ne peut plus faire ses frais ? L'avenir nous le dira bien...

Pour apporter une précision non véhiculée par la ministre au sujet du nombre de phares désignés patrimoniaux, nous évaluons qu'il en reste entre 50 et 75 dont le processus d'évaluation n'est pas terminé et qui seront désignés d'ici 2017.

Mais ce n'est pas tout ! ...

Il faut décortiquer ces chiffres de la bonne façon ...

La cession des phares canadiens... des résultats décevants.

(Par : Jean Cloutier et Jean-Paul Salaün)

Nous avons obtenu une copie du tableau intitulé : « HERITAGE LIGHTHOUSE PROTECTION ACT DESIGNATIONS ». Et voici l'analyse que nous en faisons.

Colombie-Britannique :

On compte 21 phares désignés patrimoniaux au total. Parmi ceux-ci, 17 phares n'étaient pas dans la liste des phares excédentaires. Donc, dans la colonne "Acquire" pour l'acquéreur, il est inscrit : N/A, car ces phares demeurent la propriété de Pêches et Océans Canada. Trois phares désignés appartenaient déjà à Parcs Canada, donc aucun acquéreur ici non plus. Il reste un seul phare désigné qui était dans la liste des phares excédentaires ; celui de SHERINGHAM POINT, dont l'acquéreur sera «Sheringham Point Lighthouse Preservation Society».

Malgré le fait que le gouvernement nous avait annoncé fièrement qu'il avait désigné 21 phares en Colombie Britannique, la réalité est qu'un seul phare a été cédé à un organisme non gouvernemental. Vous me direz : Ça change quoi ? Rien dans les faits. Toutefois, lorsque nous analysons les deux dernières colonnes de ce tableau, nous remarquons les sommes d'argent qui seront investies dans ces stations de phares.



Le phare de Sheringham Point en Colombie Britannique, Photo : SPLPS

Oui, j'avais oublié de mentionner que dans sa grande générosité, le gouvernement canadien donne également un montant d'argent différent à chaque station de phare afin de procéder à quelques travaux de rénovation et de mise aux normes. En résumé, réparer le phare détérioré à cause du manque d'entretien et d'investissement des 25

dernières années. Alors, dans ces deux colonnes de déboursées pour des investissements sur les phares désignés, nous remarquons sans étonnement que les 17 phares appartenant à Pêches et Océans Canada et qui demeurent leur propriété recevront 2 796 000 \$. Le seul phare excédentaire, désigné et cédé recevra, quant à lui, un maigre 28 000 \$. Pour les trois phares de Parcs Canada, on ignore s'ils recevront des sommes d'argent provenant de ces fonds ou d'un autre programme.

Nouveau-Brunswick :

Au Nouveau-Brunswick seulement deux phares ont été désignés patrimoniaux dont un appartenant à Pêches et Océans Canada et il est non excédentaire. Ce dernier recevra 470 000 \$ d'investissement tandis que le phare de CAPE JOURIMAIN, phare excédentaire, désigné et cédé à l'organisme "Cape Jourimain Nature Centre" devra restaurer le phare avec seulement 50 000 \$.



Phare du Cap Jourimain et le pont de la confédération, Photo : Carlo Bianco

Terre-Neuve-et-Labrador :

Dans cette province, 11 phares sont désignés. De ceux-ci, neuf phares non excédentaires appartenant à Pêches & Océans Canada ne seront pas transférés à de nouveaux acquéreurs. Un phare appartient déjà à Parcs Canada, celui de CAP SPEAR. Donc, un seul phare excédentaire désigné a été cédé... à la province qui devrait avoir les moyens de l'entretenir. Pour les 9 phares désignés et appartenant déjà au gouvernement, il y aura 2 357 000 \$ d'investissement. Ce qui nous donne une moyenne de 261 890 \$ par phare.

Nouvelle-Écosse :

Il y a eu 14 phares patrimoniaux de désignés dans cette province. Ces phares sont tous excédentaires et sont ou seront cédés à des petites municipalités et à des organismes à but non lucratif. BRAVO la Nouvelle-Écosse ! Nous serions portés de croire que les nouveaux gestionnaires recevront autant d'aide financière pour les restaurer que les phares de P&O à Terre-Neuve... Non ! Seulement 321 000 \$ seront transférés dans ces 14 phares. Celui qui en recevra le plus se contentera de 48 000 \$, mais la moyenne est de 23 000 \$ par phare. C'est désolant de constater la différence des montants alloués lorsque les phares ne demeurent pas dans le giron de Pêches et Océans Canada !

Ontario :

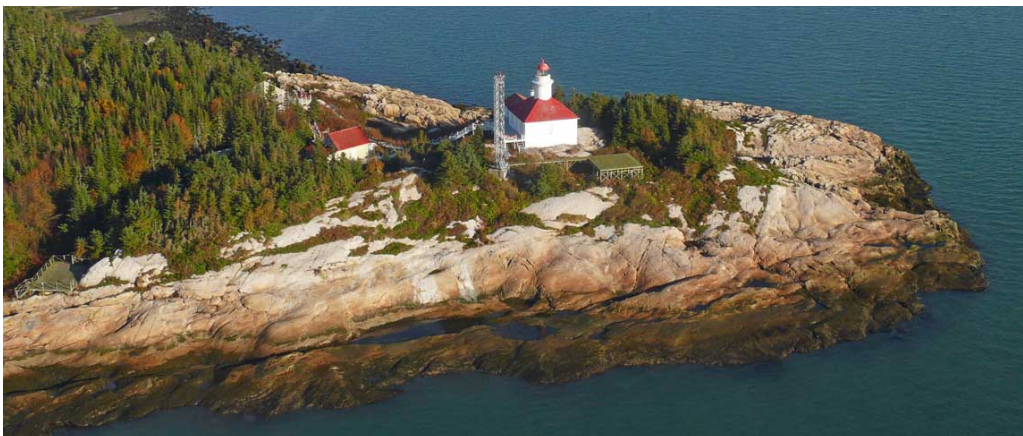
L'Ontario a aussi 14 phares avec la désignation patrimoniale. De ceux-ci, trois phares non excédentaires appartenant à Pêches et Océans Canada, cinq phares appartenant déjà à Parcs Canada et deux phares appartenant à Environnement Canada. Les 4 autres phares désignés ont été cédés à des petites municipalités qui recevront un petit 45 000 \$ au total pour remettre ces structures en état.

L'Île-du-Prince-Édouard :

Ici, nous avons sept phares désignés, tous des phares excédentaires dont les nouveaux acquéreurs sont des municipalités et des organismes à but non lucratif. En tout, 474 000 \$ seront investis dans ces 7 phares pour une moyenne de 67 700 \$ par station.

Québec :

Finalement dans la belle province il n'y a que 5 phares de désignés dont 4 étaient excédentaires et le cinquième, celui de Pointe-au-Père, appartient déjà à Parcs Canada. Comme pour la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Edward, Pêches & Océans Canada n'a pas fait désigner de phare patrimonial dont ils ont la gestion. Lorsque nous voyons qu'ils ont donné cette désignation à 17 phares de la Colombie Britannique qui sont beaucoup plus récents que les phares de l'île Rouge (1848) ou de l'île Bicquette (1844), nous sommes en droit de se demander pourquoi ils n'ont pas fait la même chose pour ces phares. Toutefois, la somme de 305 000 \$ sera transférée pour aider aux réparations de ces 4 phares.



Phare du Pot à l'Eau-de-Vie, désigné patrimonial.
Photo : J.Cloutier

Le résumé de la cession des phares au Canada devrait donc se lire ainsi :

- 74 phares désignés patrimoniaux au total
- 30 de ces phares appartenaient déjà à Pêches et Océans Canada, donc étaient déjà entretenus par eux et resteront la propriété de Pêches et Océans Canada
- 10 phares appartenaient déjà à Parcs Canada et étaient déjà entretenus par eux
- 2 phares appartenant déjà à Environnement Canada et étaient déjà entretenus par eux
- 32 phares excédentaires, désignés patrimoniaux et cédés à des municipalités ou des organismes à but non lucratif

Les investissements pour les 30 phares appartenant déjà à Pêches et Océans Canada seront de 5 623 000 \$, soit une moyenne de 187 433 \$ par phare.

Des investissements de 1 218 000 \$ pour les 32 phares cédés à des petits organismes pour une moyenne de 38 062 \$ par phare.

L'expression « Deux poids, deux mesures » est très évidente ici ! À la lumière de cette mise au point et après la rectification des données, voici le vrai tableau de la répartition de ces phares à travers le pays :

Provinces	Pétitionnés	Cédé à un organisme non gouvernemental	Pourcentage
Colombie-Britannique	41	1	2,4 %
Manitoba	2	0	0 %
Ontario	87	4	4,6 %
Québec	27	4	14,8 %
Nouveau-Brunswick	35	1	2,8 %
Nouvelle-Écosse	92	14	15 %
Île-du-Prince-Édouard	34	7	21 %
Terre-Neuve	30	1	3 %
Total :	348	32	9 %

CINQ ANNÉES de travaux, de dépenses à Ottawa, de rencontres, de comités de fonctionnaires, de contrats, de brassage de papiers, de documents et de rapports pour en arriver à ce résultat ! Il aurait été plus sage de s'éviter ce processus inutile et de distribuer l'argent ainsi sauvé aux organismes qui s'occupaient déjà de la plupart des phares qui sont cédés aujourd'hui.

Hommage aux gens du fleuve

(Par : Jean Cloutier)

Le Musée maritime du Québec, qui est un important partenaire de la fête annuelle des Chants de Marins de Saint-Jean-Port-Joli, a instauré en 2014 une activité de reconnaissance maritime. Celle-ci se traduit par la présentation de l'Hommage aux gens du fleuve. Cet hommage a pour but de saluer les accomplissements des gens d'ici et d'ailleurs qui ont contribué de façon importante à la vie maritime québécoise et à la sauvegarde du patrimoine maritime.

En 2014, cette marque de gratitude a été remise à M. Gaston Rousseau et à M. Michel Dussault, deux pilotes du Bas-Saint-Laurent à la retraite qui ont aussi œuvré à l'instauration du Musée maritime Bernier à ses débuts. Un hommage avait également été offert à la veuve du commandant du brise-glace canadien AMUNDSEN, M. Marc Thibault, qui est décédé tragiquement dans un accident d'hélicoptère.

Le 15 août dernier, pour une deuxième année, le Musée maritime du Québec a remis 3 hommages aux gens du fleuve. M. Martin Caron, l'un des co-fondateurs du Musée maritime du Québec, en 1968 et qui a œuvré activement au sein de l'établissement jusqu'en 1978, a mérité la précieuse statuette représentant le phare du Pilier de Pierre.

Ce précieux trophée a ensuite été donné à une association qui justement agit depuis plusieurs années comme gardienne et protectrice de ce phare qui date de 1843 et j'ai nommé : l'Association des Amis du Port-Joli. C'est notre collègue Jean Parent, président de cette association qui a récupéré le trophée à l'effigie de son phare. Ce fut ensuite le tour de M. Peter Noreau, président de la Corporation des gestionnaires de phares de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent qui a accepté lui aussi cette reconnaissance maritime au nom de tous les membres et bénévoles.



Monsieur Alexandre Poudret-Barré, directeur du Musée maritime du Québec remettant le trophée à M. Jean Parent de l'Association des Amis du Port-Joli. Photo : J. Cloutier

Monsieur Alexandre Poudret-Barré, directeur du Musée maritime du Québec a souligné lors de son allocution :

« L'intérêt pour les phares est maintenant évident partout en Amérique du Nord et dans le monde. On crée des sociétés pour les protéger. C'est pourquoi nous pensons qu'il est important de reconnaître publiquement le travail et le dévouement de la Corporation des gestionnaires de phares et de tous ses membres qui ont contribué bénévolement, et ce, depuis des années et sans compter leur temps, que ce soit pour des travaux d'entretien des bâtiments, pour la compilation de l'information qui permet une meilleure connaissance d'une partie de notre histoire maritime, que pour toutes ces heures consacrées à des tâches administratives souvent laborieuses... »



Monsieur Alexandre Poudret-Barré, directeur du Musée maritime du Québec remettant le trophée à M.Peter Noreau, Président de la corporation des Gestionnaires de Phares. Photo : Patrick Matte

Donc, félicitations à nous tous, membres de cette belle Corporation pour nos efforts soutenus dans la sauvegarde et la mise en valeur de nos phares du Saint-Laurent !

Collecte de fonds : en sommes-nous rendus là ?

(Par : Jean Cloutier)

L'un des monuments historiques les plus «hantés» de France est certainement le phare de Tévenec dans le Finistère. La construction de ce phare a débuté en 1869 sur un rocher entre l'île de Sein et la Pointe du Van. Achevé en 1874, il fut allumé pour la première fois l'année suivante, soit en 1875. Morts inexplicables, crises de folie et étranges accidents ont résulté à l'abandon de ce phare en 1910. En 35 ans, 23 gardiens se sont succédés dans ces lieux jugés si inhospitaliers que certains ont demandé leur mutation après seulement quelques semaines en poste.

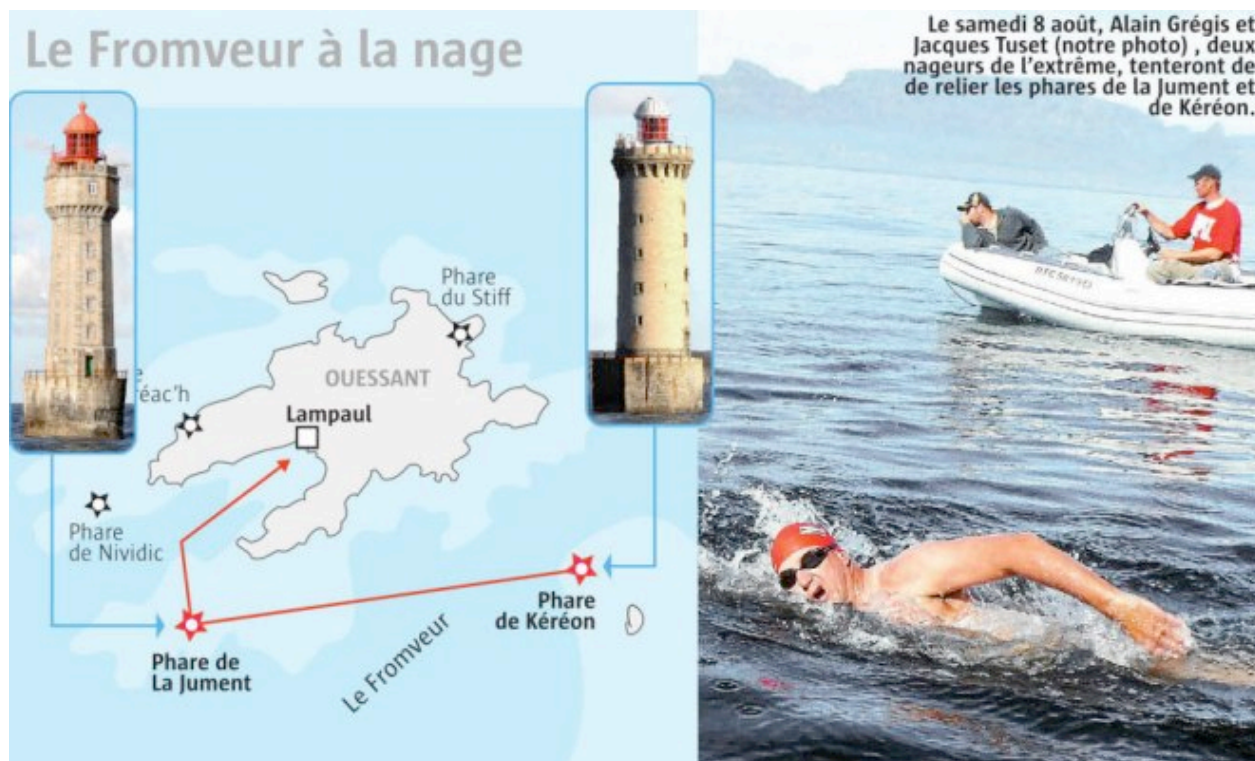


Le phare «hanté» de Tevenec est situé à la pointe occidentale de la Bretagne. Photo : Charles Marion.

Au moment d'écrire ces lignes, le président de la « Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises », M. Marc Pointud est sur le point d'aller séjourner dans ce phare isolé sur un caillou. Afin de célébrer les 140 ans de ce phare et aussi pour faire parler de ce lieu historique avec le but avoué de récolter des fonds et des dons pour le restaurer, il projette d'y vivre pendant 60 jours. Ce phare désaffecté depuis 105 ans n'est certainement pas un hôtel cinq étoiles ! Sans meubles, sans eau courante, sans chauffage, sans électricité et sans nourriture, Marc a dû apporter avec lui tout le nécessaire et ses provisions pour passer ces deux mois seul dans ce phare maudit. Ceci est un moyen très inusité pour trouver du financement dans le but de restaurer un phare, mais ce n'est pas le seul !

Le 8 août dernier, deux nageurs se sont jetés à l'eau pour tenter de parcourir la distance entre le phare de Kéréon, situé entre Ouessant et Molène sur la côte de la Bretagne, jusqu'au phare de la Jument à Ouessant. Les deux hommes qui ont nagé sans palmes ces 10 km en mer, s'étaient lancés ce défi afin de promouvoir la défense

du patrimoine des phares en mer. L'objectif, outre l'exploit sportif, était de soutenir les actions de l'association « Phare du Ponant », qui se consacre à la sauvegarde d'un patrimoine bien souvent oublié, les phares en mer. L'événement s'appelait : « Raid Fromveur » et les deux nageurs d'expérience n'ont eu aucune difficulté à compléter l'épreuve et ainsi faire parler d'eux et des phares dans les médias.



Le trajet à la nage entre deux phares de Bretagne.

Je lève mon chapeau à nos cousins français qui ont trouvé des façons originales pour mettre les phares patrimoniaux sous les projecteurs et ainsi recueillir des fonds nécessaires pour leur restauration. Admiratif devant la grandeur de ces exploits, je me pose tout de même la question suivante : *En sommes-nous vraiment rendus là ?*

Faire du bénévolat, investir temps et argent pour sauver nos phares et les rendre accessibles au public ne serait plus assez ? Au nom de la sauvegarde de nos phares, nous serions rendus à créer des événements comportant une part de risque afin de les médiatiser et ainsi sensibiliser nos députés, nos ministres et une partie de la population à cette cause ? Est-ce que nous devrions envoyer notre président (Peter Noreau) passer deux mois sur le pilier du Haut-Fond Prince ? L'hiver, pour rendre ça plus extrême ? Ou sauter en bungee du haut du phare de Cap-des-Rosiers (le plus haut phare canadien) ? Ou encore, rallier les phares de l'Île Verte et de l'Île Rouge à la nage dans les eaux glacées du Saint-Laurent ? Moi qui croyais que s'occuper d'un phare sans l'aide financière des gouvernements était déjà un exploit en soi... Je me trompais ?

Les phares du Saint-Laurent ont été négligés par le gouvernement fédéral pendant des décennies et plusieurs de ceux-ci sont déjà disparus ou sont en état de ruines impossibles à sauver. Heureusement, plusieurs autres phares ont été pris en charge par des groupes de bénévoles au grand plaisir des visiteurs qui savent les apprécier. Sans avoir à faire des exploits olympiques, il faut que la population réalise que ce sont leurs phares, leurs monuments historiques, leurs témoins de notre histoire maritime et que sans l'implication et le soutien de tous, nous risquons de perdre encore plusieurs de ces tours lumineuses.

Note : Dans le prochain Bulletin nous aurons les commentaires de M. Marc Pointud à propos de son séjour dans le phare maudit de Tevennec en Bretagne.

Cap Madeleine a le vent dans les voiles

(Par : Arlette Fortin)

Juin : Nous avons procédé à l'ouverture officielle de notre été 2015 : vernissage des peintures sur bois de Walter Fortin et dévoilement de notre petite galerie d'art.



Station de phare de cap Madeleine. Photo : Patrick Matte

Juillet : Il a fait fretttttttttte ! Ça promet ! À quoi va ressembler notre saison touristique ? Les voyageurs achètent des tuques et des mitaines. C'est mal parti ! Accueillons-les avec le soleil dans nos cœurs. Mettons-y notre touche gaspésienne et la saison va être bonne. Ça marche ! Avec nos histoires, notre soupe et nos galettes, on vient à bout de leur faire voir les belles choses de la Gaspésie. Leur tournée leur aura permis de conserver de beaux souvenirs. Tous les mercredis, du 21 juillet à la fin de septembre il y a eu un marché public, on pouvait se procurer des produits frais locaux. Avec ce froid, c'est la saison parfaite pour mettre en évidence notre musée revu et

corrigé. Une visite avec notre nouvel interprète. Walter se promène sur le site accueille les gens avec son sourire, tout en faisant aller ses grands bras, il leur lance un défi : effectuer la visite du plus beau musée de la région sinon c'est gratuit ! Tous ceux qui ont relevé le défi ont payé, en soulignant que la visite en valait le coût.

Août : Le phare en fête, un méchoui, de la musique, des feux d'artifice réussis. À 21 h, voilà, le ciel s'éclaircit, juste pour que nous puissions l'éblouir de toutes les couleurs. Que c'est beau ! Un baume sur le cœur de chacun d'entre nous. Dimanche, on mange des boules à la morue dans le musée. Délicieux ! Une belle semaine remplie de rencontres agréables. Merci à nos habitués, aux nouveaux et aux bénévoles.

Déjà septembre ! Saison réussie! Nous avons augmenté notre clientèle : 11 130 personnes dans la boutique et 3 050 au musée, dont plus de la moitié ont fait la visite. En plus du Québec, les visiteurs viennent de tous les pays : France, Chine, Espagne, Italie, Allemagne, États-Unis et des autres provinces canadiennes. Nous en sommes maintenant à trois emplois entièrement financés par les revenus générés sur le site du phare.

Octobre : La grande visite arrive : les membres de la Corporation sont venus pour l'AGA 2015. Quelle belle rencontre ! Bienvenue aux nouveaux administrateurs, un peu de jeunesse va nous faire du bien.

Automne : Grâce à la générosité de Cartier Énergie Éolienne (15 000 \$) et la mise de fonds de la municipalité (5 000 \$), on va enfin pouvoir remplacer les fenêtres et les portes de la maison de l'assistant-gardien (la boutique et le resto).

Merci et à l'année prochaine.

Une dixième année pour notre Bulletin

(Par : Jean Cloutier)

En 2004, nous cherchions des sympathisants dans nos démarches et actions pour sauver les phares du Saint-Laurent en plus d'un moyen de financement. C'est par une carte de membre des Amis des phares que nous avons trouvé la solution à ce double problème. Mais que donnait de plus ce « membership » à part un petit bout de carton et la satisfaction d'apporter un soutien à cette bonne cause ? Il fallait offrir un petit quelque chose de plus à ces nouveaux adhérents. Une « newsletter », un Bulletin... une bonne idée qui a rapidement fait son chemin et à l'automne 2005 nous avons expédié notre premier Bulletin des Amis des phares.

À cette époque, notre publication ne comportait que 4 pages, car seuls les membres le recevaient et la plupart n'ayant pas de courriel, le recevaient en format papier par la poste. Le Bulletin se résumait donc à une simple feuille de 11" X 17" pliée en deux et imprimée sur les 4 faces. J'ai pris la charge de produire ce périodique à partir du No.7, automne 2008 (déjà 7 ans). En plus des envois Internet, j'avais à photocopier et poster ce journal à une trentaine de personnes, ce qui demandait beaucoup de temps

bénévole et d'argent, et cela, sans vraiment atteindre notre but. En premier lieu, nous voulions informer le plus de gens possible de la situation préoccupante de ce patrimoine maritime. Toutefois, en diffusant des nouvelles seulement à nos membres, nous informions uniquement des gens déjà venus à notre cause.

J'ai alors ajouté deux pages dans ce recueil d'automne 2008 et deux pages supplémentaires dans le No.8. Dans la neuvième parution, nous en étions à neuf pages et à partir de ce moment, le précieux document était envoyé uniquement par Internet et pas seulement aux membres, mais à tous ! À nos amis, aux amis de nos amis et à leurs amis aussi... Si vous êtes maintenant sur la liste d'envoi, c'est sûrement parce qu'une de vos connaissances a reçu notre Bulletin avant vous.



Quelques pages couvertures de notre Bulletin.

Aujourd'hui, après dix ans, le Bulletin des Amis des phares comporte plus de vingt pages passionnantes. Il est expédié deux fois par année, soit au printemps (avant la saison touristique) et à l'automne (après la belle saison et notre AGA). Les cartes de membre n'existent plus, mais nous avons beaucoup d'amis !

Pour voir de belles photos de nos systèmes lumineux

(Par : Jean Cloutier)

Nos amis de Pêches & Océans Canada ont mis en ligne une nouvelle rubrique sur le site Flickr : Lanternes et réflecteurs de phare. Cette rubrique est évolutive et d'autres photos s'ajouteront. Vous pouvez explorer ces photos historiques à l'adresse suivante :

<https://flic.kr/s/aHskbRNvbs>

CHRONIQUE NÉCROLOGIQUE

Dans le dernier Bulletin, nous avons relaté l'histoire du pilier-phare de l'Île Blanche qui est aujourd'hui disparu et dont aucune trace ne subsiste. Pour que tous réalisent l'importance de sauvegarder les phares du Saint-Laurent qu'il nous reste, dans les prochains Bulletins nous aurons cette chronique qui dressera le portrait d'un de nos phares aujourd'hui trépassé et dont il faut se souvenir.

Vestiges du phare de Portneuf-sur-Mer

(Par : Jean Cloutier)

Plusieurs phares du Québec sont aujourd'hui disparus. Les bâtiments secondaires aux côtés d'une tour à claire-voie arborant un nouveau gyrophare de remplacement demeurent souvent les seules traces de l'ancienne tour lumineuse. Ils sont rares, mais certains phares ne laissent pratiquement aucun indice de leur existence passée. À Portneuf-sur-Mer, entre Les Escoumins et Forestville, il y a eu deux phares sur une période de 97 ans. Deux visites ainsi que des recherches sur une carte marine d'époque m'ont été nécessaires pour retrouver les vestiges de ces phares. Le premier, construit en 1873 sur une petite jetée, était situé le long des terres, au pied de l'église. Le rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'année 1874 indique :

« Sa lumière est blanche fixe catoptrique, comprend trois lampes No.1 à bec circulaire avec réflecteurs de 20 pouces et deux grandes lampes à mèche plate avec réflecteurs de 18 pouces, et peut être aperçue à une distance de quinze milles. Le phare a été mis en opération vers le 22 octobre dernier... »

Dès 1876, le gouvernement a été dans l'obligation de consolider le petit quai qui servait d'assise pour ce phare. Il indique dans son rapport annuel de 1876 :

« À Portneuf, dans le bas du fleuve St-Laurent, on a construit un logement pour le gardien, et le quai sur lequel se trouve le phare a été recouvert de bois et solidifié de manière à le protéger contre les ravages de la mer... »

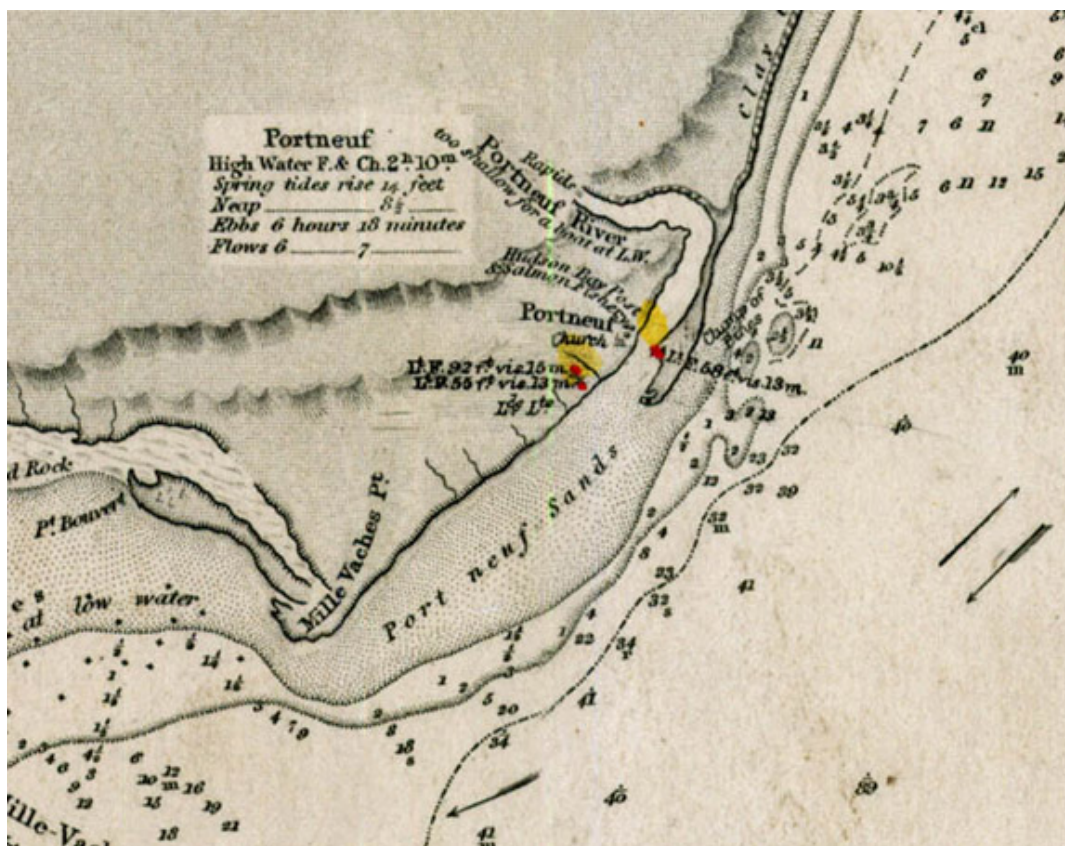
En 1879, l'inspection indique que le phare a été trouvé en bon ordre, sauf les fondations de la maison. En effet, le sable se vide sous les fondations et des travaux devront être exécutés bientôt pour résoudre ce problème. En 1884, un brise-lames fut érigé pour protéger le phare des assauts répétés de la mer. Malgré les diverses améliorations depuis sa construction pour protéger le phare, cette tourelle de bois dont le feu se trouvait à 33 pieds au-dessus du niveau de la mer fut emportée par une tempête en 1911 et aujourd'hui il n'y a que quelques traces de ce petit quai où le phare avait été construit.



Le premier phare de Portneuf et les vestiges. Photo : Jean Cloutier

En 1912, un deuxième phare et une maison pour le gardien furent construits directement sur la lame de sable en face du village. Cette fois-ci, le phare était une tour carrée, ajourée en acier. Il y avait trois sections, surmontées d'une chambre de guetteur. Le tout reposait sur quatre blocs de béton. Ce phare a été sous les bons soins d'un gardien de phare jusqu'en 1959, date à laquelle il fut automatisé. Cette tour lumineuse continua de projeter son faisceau lumineux tous les soirs jusqu'en 1971. Il fut démantelé cette même année tandis que la maison et le hangar furent récupérés par M. Marcel Tremblay, le dernier gardien. En effet, lors de l'hiver de 1970, il profita du couvert de glace pour traverser les deux bâtiments vers la terre ferme.

Je savais que quelque part sur cette longue dune de sable, les quatre bases de ciment étaient les seuls vestiges restants de ce deuxième phare. Je me suis donc aventuré pour les trouver sans trop prendre de précautions. Un petit sentier est aménagé à partir d'une petite cabane d'informations touristiques du village se rendant vers cette superbe dune. Un petit écriteau avise les gens de vérifier les marées avant de procéder vers ce long bras sablonneux. Même si le temps était venteux et la marée montante, ne sachant pas trop à quelle distance se trouvaient les anciens pieds de ce phare, j'ai entamé ma marche dans le sable jonché de bois de grève. Plus j'avancais, plus la marée montait et le vent du secteur Est amplifiait les vagues qui se brisaient sur cette plage. Je me disais qu'il était impossible que la mer couvre totalement toute cette étendue de sable, alors j'ai continué mes recherches. Après 45 minutes de marche à enjamber des pièces de bois flotté je me suis dit que s'il y avait au centre de cette presque île de sable, autant de morceaux de bois, de souches et de troncs d'arbres, c'était possiblement parce que la mer pouvait se rendre jusqu'ici... J'ai regardé la piste que j'avais parcourue et elle était étrangement devenue plus étroite. Il était temps de rebrousser chemin et de rejoindre la terre ferme !



Carte marine No.312 édité en 1912: collection : J. Cloutier

De retour à la maison, j'ai commencé à lire les rapports du ministère de la Marine & des Pêcheries pour y trouver la position en latitude et longitude et ainsi l'inscrire sur une carte marine. Ceci m'a permis de me rendre compte que j'avais écourté ma recherche sur la plage, 15 minutes trop tôt. Une deuxième visite était donc nécessaire. Quelques jours plus tard, j'étais de retour à Portneuf-sur-Mer, mais cette fois-ci, il faisait beau et la marée était basse. Environ une heure de marche a été nécessaire avant de voir finalement surgir les seuls éléments qui ont subsisté après la démolition du phare.



Les quatre blocs de béton émergent dans le sable telles des pierres tombales pour marquer l'emplacement d'un autre phare disparu.

Vestiges du deuxième phare de Portneuf.
Photo : J. Cloutier

Visiter des phares en hiver.

(Par : Jean Cloutier)

Pendant la saison froide, il n'y a pas beaucoup de phares à visiter. Les stations sont fermées, il n'y a pas de chauffage et l'accessibilité est difficile. Par contre, vous pouvez aller visiter l'exposition « Tout Feu Tout Phare » au Musée maritime du Québec. L'exposition est produite en collaboration avec Patrick Matte, chasseur de phares, Les Amis du Port-Joli et la Corporation des gestionnaires de phares de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.

Heures d'ouverture du Musée maritime du Québec

Administration :

du lundi au vendredi de 9h à 16h

Du 13 octobre au 29 novembre

Ouvert du mercredi au vendredi de 10h à 17h
et le samedi et dimanche de 11 h à 16h

Du 30 novembre au 18 décembre et du 4 janvier au 29 février

Sur réservation seulement
Possibilité de visite pour les groupes

Du 1^{er} mars au 31 mai 2016

Ouvert du mercredi au vendredi de 10h à 17h
et le samedi et dimanche de 11 h à 16h

Du 1^{er} juin au début septembre 2016

Ouvert tous les jours de 9h à 18h

Du début septembre au 12 octobre

Ouvert tous les jours de 10h à 17h



Musée maritime du Québec – Capitaine J.E. Bernier
55, chemin des Pionniers Est L'Islet (Québec)
G0R 2B0
Téléphone : 418-247-5001

Pour faire toute la lumière sur notre logo !

(Par : Jean Cloutier et Patrick Matte)

Lors de la plus récente assemblée générale de la Corporation des gestionnaires de phare de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent, il a été discuté de la pertinence de notre logo actuel et du fait que certaines personnes se sont fait poser des questions sur sa signification. Pourquoi ne pas avoir un phare comme logo?



Corporation des gestionnaires de phares de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent

Notre logo représente une lentille à échelons de Fresnel, la lumière de nos phares.

Un logo n'est habituellement pas une représentation littérale de son sujet, mais de préférence une abstraction, la représentation d'un élément important, d'une idée ou d'une valeur de l'organisation.

Par exemple, le logo de NIKE n'est pas un soulier, mais plutôt un crochet qui représente la vitesse et l'idée d'aller de l'avant. Le logo de Radio-Canada n'est pas une télévision, mais plutôt une « Fleur » symbolisant les 13 territoires et provinces canadiennes. Le logo d'une compagnie de réfrigération ne sera pas un congélateur, mais plutôt un ours polaire.

De plus, nous avons remarqué que les groupes qui utilisent le « phare » comme logo sont souvent des écoles, des organismes aidants (le phare étant une métaphore qui sert de guide) ou des municipalités ayant un phare sur leur territoire.

La lentille à échelons à l'intérieur de la lanterne du phare de la Martre.
Photo : Patrick Matte.



Notre Corporation comprend plusieurs phares du Saint-Laurent et ceux-ci sont tous différents dans leurs formes et silhouettes. Nous cherchions un logo qui représente l'essence d'un phare ! Mais qu'est-ce qu'un phare exactement ? Un phare est une tour ayant en son sommet un système lumineux qui sert à guider les marins. La partie la plus importante demeure la puissante lumière, car au fil des ans, nos belles tours de maçonnerie, de briques et de bois ont sauvé des vies. Notre Logo représente donc la plus importante innovation dans le merveilleux monde de l'éclairage des phares : la lentille à échelons de Fresnel.

Augustin-Jean Fresnel naît en 1788 en France. Il invente une lentille composée de plusieurs surfaces de même courbure séparées par des discontinuités, ce qui permet de concentrer une source lumineuse en envoyant tous ses rayons dans la même direction. Dans les années suivantes, Augustin-Jean Fresnel améliore son système en ajoutant des anneaux prismatiques pour récupérer la lumière qui se perdait au-dessus et au-dessous du tambour de lentilles.

Le 31 octobre 1820, Fresnel soumet à la Commission des phares un projet pour tester sa lentille à échelons dans un phare. Le projet fut approuvé et en 1823, l'appareil est transporté au phare de Cordouan en France où il est mis en opération le 25 juillet de la même année. Par la suite, ce type de lentille est adopté par la communauté maritime et remplace rapidement les vieux systèmes à réflecteurs dans les phares partout dans le monde.

Ici, sur le Saint-Laurent, tous les phares ont utilisé ou utilisent encore une lentille de Fresnel comme système lumineux. Pouvions-nous trouver un logo plus « brillant » que celui-ci ?

La page Facebook de la route des phares

Depuis maintenant un peu plus d'une année, entre chacun de nos *Bulletins des Amis des phares*, vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook pour y trouver des informations, des liens, nos capsules historiques et plus encore. Avec votre adhésion à cette page, nous devrions bientôt atteindre les 1 000 « J'aime ».

<https://www.facebook.com/routedesphares>



OZÉNIPHARE DELISLE

(Par : Jean Cloutier)

À la demande générale, OZÉNIPHARE DELISLE, le gardien du phare de l'Île, est de retour avec ses judicieuses réflexions !



Nous sommes légèrement en avance, mais au nom de tous les gestionnaires de phares de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent, je désire vous souhaiter de Joyeuses Fêtes !



Si vous avez des commentaires, des suggestions, des témoignages, des corrections, des ajouts, des textes ou des photos pour la prochaine parution, vous pouvez nous les transmettre à : *Jean Cloutier*

graphare@mediom.qc.ca

Comité du Bulletin des amis des phares :

Jean Cloutier

Patrick Matte

Marie-Christine Payette

Révision linguistique

Marie-Christine Payette

